



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Réunion du Mercredi 8 mars 2023

**Présents** : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON  
**Excusé** : Christian LABORDE,

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

### CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

**Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.**

#### Rappel concernant la participation au challenge U13 (art.5 du règlement sportif « compétitions U13 ») :

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G de la F.F.F. pour participer aux rencontres. **En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité** dans les conditions de l'article 171 des R.G de la F.F.F

### DEPARTEMENTAL 1

#### *Demande de modification de rencontre (Footclubs)*

- Match 25733862 MEDOC ESTUAIRE GJ 1 / GIRONDINS BORDEAUX 2 Poule B du 18/03/23

**Au vu du motif la Commission ne peut accepter ce report et maintient la date du 18.03.23. En effet les rencontres officielles dans lesquels les clubs sont engagés sont prioritaires par rapport aux matchs amicaux et tournois.**

**Pour information les calendriers généraux des compétitions jeunes ont été publiés en juillet 2022.**



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	C	25688773	RIVE DROITE 33 FC 1	551473	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	C	25688773	PESSACAI STADE UC 1	500139		

### Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	C	25688773	RIVE DROITE FC 12	551473	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

## DEPARTEMENTAL 2

### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	D	25689805	CREONNAIS FCC 1	549494	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
		25689805	ST AUBIN DE MEDOC AS 1	520874		
	D	25689805	CREONNAIS FCC 1	549494	Feuille de match en retard	42€

### Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	D	25689805	CREONNAIS FCC 1	549494	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

## DEPARTEMENTAL 3

### Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 2569658 LEOGNAN USC 2 / MERIGNACAI SA 3 Poule C du 04/03/23  
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 8.03.23 à 18H30

## DEPARTEMENTAL 4

### Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25670365 GRADIGNAN FC 2 / SALLOIS CA 1 Poule A du 06/05/23  
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 1.04.23



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D4	D	1	25747327	Ste-Croix SC	1	St Augustin Cpa Ujs	2	25/02/23
	D	2	25747332	St Denis de Pile Us	2	Coteaux Libournais	2	04/03/23

### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	D	25747331	PATRONAGE BAZADAIS 1	505811	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	D	25747331	PINEUILH FC 1	582306		

### DEPARTEMENTAL 5

### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 février 2023	C	25675243	BORDEAUX ST JEAN 3	525226	Feuille de match en retard	42€

### DEPARTEMENTAL 6

### Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D6	Poule M	2	25708426	Bruges Es	4	Arsac Le Pian Fc	2	04/03/2023
	Poule M	2	25708427	Bordeaux Chantecler	3	Pauillac St Laurent	2	04/03/2023

### Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D6	D	2	25691221	Beautiranaise As	2	Cauderan Agja	4	01/04/2023	13H30
	B	2	25689805	Es Du Fronsadais	2	Cenon Us	5	11/03/2023	13H30

### Courriels

- **AS BEAUTIRANAISE (580441)** du 5 mars 2023 : courriel concernant 2 rencontres au 11 mars 2023  
La Commission suite à une erreur de programmation prend note et reporte le match de la journée 2 au 1<sup>er</sup> avril 2023
- **US ST GERMAIN D'ESTEUIL (582001)** du 6 mars 2023 : courriel sur l'utilisation de coupelles pour le traçage du terrain  
La Commission précise que pour la surface de réparation cette utilisation de coupelles aux 4 angles est tolérée mais de préférence avec des coupelles « plates »



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### *Décisions administratives*

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	C	25689282	PORTE ENTRE 2 MERS 3	553258	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	G	25690995	PATRONAGE BAZADAIS 2	505811		
	G	25690995	PAYS AUROSSAIS FC EN 2	560162		
	F	25672868	AMBARESIENNE ES 4	550784		
	H	25689614	LA REOLE GIRONDE FC 1	554180		
	H	25689614	CADAUJAC SC 1	500343		
	I	25733539	CARBON BLANAIS CA 1	505560		
	K	25691293	CREONNAIS FCC 2	549494		
	K	25691293	ES DU FRONSADAIS 3	582752		
	N	25739044	ST AUBIN DE MEDOC AS 2	520874		
	D	25691293	CREONNAIS FCC 2	549494	Feuille de match en retard	42€

### *Amendes pour non envoi du constat d'échec*

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
4 mars 2023	D	25691293	CREONNAIS FCC 2	549494	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
	H	25689614	LA REOLE GIRONDE FC 1	554180		
	I	25733539	CARBON BLANAIS CA 1	505560		

**Jean-Luc BIDART**  
Président de la Commission Football Animation  
et à effectif réduit

**Philippe DUPIN**  
Secrétaire de la commission